

EUROPE

PRIER

CALENDRIER MENSUEL DE PRIERE - EUROPE

LE CONSEIL EUROPEEN - Le Conseil Européen ou la Conférence au sommet de l'UE constitue l'autorité suprême de l'Union. Ses membres comprennent les chefs d'état et de gouvernement (premiers ministres ou présidents), ainsi que les ministres des Affaires Etrangères des 28 Etats membres, le Président Permanent du Conseil et le Haut Représentant, pour les Affaires Etrangères, ainsi que les présidents, des autres institutions. La Présidence de l'UE est assurée de manière tournante semestriellement par chacun des 28 membres, selon une liste fixe pré-établie, avec l'initiative d'organiser deux sommets trimestriels même si le Président Permanent et le Haut Représentant assurent une ligne continue.



PRESIDENCE DU CONSEIL EUROPEEN

Charles Michel (BELGIQUE) - Président Permanent

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE - Le Conseil de l'Union Européenne, appelé plus communément « Conseil des Ministres », assure la mise en oeuvre des décisions du Conseil Européen pour les domaines relatifs à la coopération intergouvernementale. Il est co-législateur avec le Parlement Européen pour l'essentiel des compétences relevant de l'Union Européenne. Chacune de ses dix « formations », constituées selon les sujets à discuter par le ministre intéressé de chaque Etat membre, est présidé par le ministre intéressé de l'Etat assurant la Présidence UE, sauf le Conseil des Affaires Etrangères, dont la présidence est confiée au nouveau Haut Représentant pour les Affaires Etrangères.



AFFAIRES GENERALES

Catherine Colonna (FRANCE) - Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères



RELATIONS EXTERIEURES

Josep Borrell (ESPAGNE) - Haut Rep. de l'Union pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité • **Catherine Colonna** (FRANCE) - Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères • **Sébastien Lecornu** (FRANCE) - Ministre des Armées • **Olivier Becht** (FRANCE) - Ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger



AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES (ECOFIN)

Pascal Donohoe (IRLANDE) - Président de l'Eurogroupe • **Bruno le Maire** (FRANCE) - Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique • **Gabriel Attal** (FRANCE) - Ministre délégué chargé des Comptes publics



AGRICULTURE ET PECHE

Marc Fesneau (FRANCE) - Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire



JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

Eric Dupond-Moretti (FRANCE) - Garde des Sceaux, Ministre de la Justice • **Gérald Darmanin** (FRANCE) - Ministre de l'Intérieur



EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTE ET CONSOMMATEURS

Olivier Dussopt (FRANCE) - Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion • **François Braun** (FRANCE) - Ministre de la Solidarité et de la Santé



COMPETITIVITE

Laurence Boone (FRANCE) - Secrétaire d'Etat chargée de l'Europe • **Roland Lescure** (FRANCE) - Ministre délégué chargé de l'Industrie • **Sylvie Retailleau** (FRANCE) - Ministre de l'Enseignement Supérieur, et de la Recherche



TRANSPORTS, TELECOMMUNICATIONS ET ENERGIE

Clément Beaune (FRANCE) - Ministre délégué chargé des Transports • **Agnès Pannier-Runacher** (FRANCE) - Ministre de la Transition énergétique



ENVIRONNEMENT

Christophe Béchu (FRANCE) - Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires



EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE, POLITIQUE AUDIOVISUELLE ET SPORT

Pap Ndiaye (FRANCE) - Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse • **Rima Abdul Malak** (FRANCE) - Ministre de la Culture • **Amélie Oudéa-Castéra** (FRANCE) - Ministre des Sports

LA COMMISSION EUROPEENNE - La Commission Européenne possède à la fois l'unique prérogative de l'élaboration de nouvelles lois, sur la base des compétences communautaires, et la responsabilité exécutive de la mise en oeuvre de ces lois, après leur ratification par le Conseil de l'Union, et le Parlement de l'UE. Elle est aussi la « gardienne des traités » et veille, sur les activités, des Etats membres, lorsque ceux-ci sont responsables de la mise en oeuvre de la loi de l'Union.

La Commission Européenne se compose de 28 commissaires : un par Etat. Les commissaires prêtent serment, à leur entrée en fonction, d'oeuvrer dans l'intérêt commun européen, et non leur intérêt national. Durée du mandat : 5 ans.



Ursula von der Leyen (BELGIQUE) - Présidente de la Commission Européenne • **Frans Timmermans** (PAYS-BAS) - Pacte vert européen • **Maros Sefcovic** (SLOVAQUIE) - Relations interinstitutionnelles et la Prospective • **Johannes Hahn** (AUTRICHE) - Budget et administration

13 **Margrethe Vestager** (DANEMARK) - Europe préparée à l'Ere numérique • **Kadri Simson** (ESTONIE) - Energie • **Valdis Dombrovskis** (LETTONIE) - Economie au service des personnes

14 **Josep Borell** (ESPAGNE) - Europe plus forte sur la scène internationale • **Olivér Várhelyi** (HONGRIE) - Politique Européenne de Voisinage et Négociations d'Elargissement • **Věra Jourouová** (REPUBLIQUE TCHEQUE) - Valeurs et Transparence

15 **Jutta Urpilainen** (FINLANDE) - Partenariats internationaux

16 **Virginijus Sinkevičius** (LITUANIE) - Environnement, Océans et Pêche • **Stélla Kyriakidou** (CHYPRE) - Santé et Sécurité alimentaire • **Ylva Johansson** (SUEDE) - Affaires Intérieures

17 **Nicolas Schmit** (FRANCE) - Emploi et droits sociaux • **Paolo Gentiloni** (ITALIE) - Economie • **Janez Lenarčič** (SLOVENIE) - Gestion des Crises

18 **Janusz Wojciechowski** (POLOGNE) - Agriculture • **Adina-Ioana Vălean** (ROUMANIE) - Transports

19 **Thierry Breton** (FRANCE) - Marché Intérieur • **Didier Reynders** (BELGIQUE) - Justice • **Helena Dalli** (MALTE) - Egalité

20 **Mariya Gabriel** (BULGARIE) - Innovation, recherche, culture, éducation et jeunesse • **Dubravka Šuica** (CROATIE) - Démocratie et la Démographie • **Elisa Ferreira** (PORTUGAL) - Cohésion et réformes

LE PARLEMENT EUROPEEN - Le Parlement Européen se compose de 751 membres représentant les peuples des 28 Etats membres de l'Union Européenne.

Les membres du Parlement Européen (MPE) sont élus démocratiquement au suffrage universel direct tous les cinq ans. Toutes les lois nouvelles élaborées par la Commission Européenne leur sont soumises pour examen et, en fonction des sujets, sont invités par le Conseil des Ministres à émettre leur avis, ou à agir en tant que co-législateurs avec le Conseil. Dans ce cas, ils sont habilités à apporter des amendements aux textes et aucune nouvelle loi ne peut être adoptée sans leur assentiment.

21 **David Sassoli** (ITALIE) - Président du Parlement Européen

22 **Manfred Weber** (ALLEMAGNE) - Président du groupe du Parti Populaire Européen

23 **Iratxe Garcia Pérez** (ESPAGNE) - Président du groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates

24 **Stéphane Séjourné** (FRANCE) - Président du groupe Renew Europe

25 **Raffaele Fitto** (ITALIE) & **Ryszard Legutko** (POLOGNE) - Co-présidents du groupe des Conservateurs et Réformistes Européens

26 **Martin Schirdewan** (ALLEMAGNE) & **Manon Aubry** (FRANCE) - Co-présidents du groupe de la Gauche au Parlement européen

27 **Ska Keller** (ALLEMAGNE), **Philippe Lamberts** (BELGIQUE) - Co-présidents du groupe Verts et Alliance Libre Européenne

28 **Marco Zanni** (ITALIE) - Président du groupe Identité et démocratie

29 **Non inscrits** - Certains membres n'appartiennent à aucun groupe politique et dans ce cas, font partie des non-inscrits

LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE - La CJUE, sise à Luxembourg, (de même que le Tribunal de l'Union Européenne qui lui est attaché) est compétente pour régler les différends en matière d'interprétation des traités et de la législation européenne ainsi que les différends liés aux effets produits par la législation européenne et la mise en oeuvre des politiques européennes. Pour ce faire, elle examine la légalité des actes pris par les institutions de l'UE, vérifie que les Etats membres respectent les obligations qui découlent des traités et interprète la législation à la demande des cours et tribunaux nationaux concernant les lois européennes. Les institutions européennes vont aussi régulièrement, devant la Cour, pour déterminer leurs droits.

LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE - La BCE, dernière-née des institutions européennes lors de la création de la zone euro en 1998, est la principale institution de l'UE, de type monétaire, établie sur un modèle fédéral et sise à Francfort-sur-le-Main, avec la charge d'émettre l'euro en tant que monnaie commune et unique de l'Union Economique et Monétaire (Euroland), de définir les grandes orientations de politique monétaire de la zone euro et de prendre les décisions nécessaires à sa mise en oeuvre, c'est à dire de maintenir le pouvoir d'achat de l'euro et donc la stabilité des prix dans la zone euro. L'Euroland comprend actuellement 19 sur 28 des pays de l'UE ayant introduit l'euro en 1999.

LA COUR DES COMPTES EUROPEENNE - La Cour des Comptes permet à l'Union Européenne d'avoir un organe de contrôle externe indépendant, distinct des responsables de la gestion financière au sein même des institutions européennes (service d'audit interne). Elle examine la légalité et la régularité des dépenses et recettes de l'Union Européenne, s'assurant d'une bonne gestion de ses fonds.

30 **La Cour de Justice de l'UE** (Président : Koen Lenaerts / Belgique) • **La Banque Centrale Européenne** (Présidente : Christine Lagarde / France) • **La Cour des Comptes Européenne** (Président : Klaus-Heiner Lehne / Allemagne)

31 Le pays membre **chargé de la présidence semestrielle tournante de l'UE** et les ministres concernés • Les **députés et attachés parlementaires européens** • Les **fonctionnaires européens du Parlement UE** et de la **Commission Européenne** • Les **projets de loi et directives UE** • Les **conseils trimestriels de l'UE** et un **député européen de votre choix** (votre région) :

.....